



N° 03 /HAAC/P/21

## COMMUNIQUE DE LA HAAC

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) porte à la connaissance du public que l'appel à candidatures en vue de l'autorisation d'installation et d'exploitation de sociétés d'édition de programmes de télévision par satellite privées commerciales ou confessionnelles est modifiée comme suit :

- 1- la suppression sur la fiche technique de la liaison par internet qui devait se faire par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) et l'annexe 3 du DAO relatif à son engagement ;
- 2- la prorogation de la date limite du dépôt au siège de la HAAC des soumissions désormais fixée au 11 mars 2021 à 09H00 au lieu du 04 mars 2021 à 09H00.

Fait à Lomé, le 15 FEV. 2021

Le Président de la HAAC



Pitalounani TELOU